



**Déclaration de la FSU
au CTA (périmètre de Rouen)
du 9 février 2021.**

Madame la Rectrice,

Ce CTA se réunit après les grèves du 26 janvier et du 4 février. La colère et l'incompréhension de la profession montent contre la politique éducative menée, que ce soit concernant les conditions de travail, les suppressions de postes, les suppressions des commissions paritaires pour les mutations et les promotions.

La crise sanitaire suffisamment difficile pour les personnels et les élèves, provoquant épuisement professionnel et décrochage scolaire, aurait dû entraîner un investissement fort de la nation pour son école et sa jeunesse. Il n'en est rien. La priorité de ce gouvernement c'est la poursuite des réformes : les suppressions de postes, les expérimentations en tout genre (fin des REP, territoires éducatifs ruraux...), la transformation du statut et du métier d'enseignant comme l'attestent les préconisations du Grenelle de l'éducation, le transfert des infirmières scolaires aux collectivités territoriales, la poursuite de la réforme du lycée et même le si coûteux SNU ...

Il est désormais avéré que les informations données en CT ministériel sont erronées pour notre Académie. Il y aura bien plus que 150 ETP d'heures postes supprimées dans les collèges et lycées de notre académie. Par transformation massive d'HP en HSA dans le budget académique, ce sont en fait presque le double d'ETP poste qui seront supprimés. Deux hypothèses : soit le Ministère vous impose ces transformations, et il a donc menti dans ces annonces, soit ces transformations sont de votre initiative, Madame la Rectrice, et il vous appartient donc de nous en donner la justification politique. Les besoins sont criants dans l'ensemble des écoles et établissements. Au lieu de cela, pour la seconde année consécutive, le ministère rend à l'État 200 millions d'euros non-consommés. Doit-on croire que le Ministre ne sait pas quoi en faire, alors même qu'il supprime plus de 1880 postes dans le second degré public ?

Les conclusions du Grenelle de l'Éducation sont conformes à la politique de destruction du service public d'éducation menée par ce gouvernement : imposition de pratiques professionnelles, rémunération au mérite, augmentation du temps et de la charge de travail, contractualisation des affectations, retour du statut de la direction d'école.

La FSU considère qu'on ne pourra éviter d'aggraver les inégalités sociales qu'à condition d'adopter un plan d'urgence pour le service public d'éducation. Ce n'est pas du tout la voie choisie par le gouvernement. L'enseignement, l'encadrement des élèves et leur accompagnement médico-social ne sont pas pris en compte. La FSU demande l'abandon du projet de loi 4D et de l'amendement 1A bis du projet de simplification de la loi de santé et exige en particulier le maintien des personnels infirmier-es dans l'Éducation Nationale. Il faut nous préparer plus que jamais à une crise qui dure. Les personnels savent ne guère pouvoir compter sur leur ministre, à part pour leur envoyer de temps en temps quelques vidéos...

Dans le même temps, le ministère choisit d'ignorer les nombreuses oppositions formulées par les acteurs et actrices de la formation et optent pour le passage en force de leur "réforme" de la formation des enseignant-es et CPE. Celle-ci revient, au nom de la "professionnalisation", à confier la responsabilité de classes à des étudiant-es avant concours, recruté-es comme contractuel-le-s. Elle précarise l'entrée dans le métier et sacrifie la formation initiale d'une bonne partie des stagiaires post-concours. La FSU demande à nouveau l'abandon de cette réforme.

Par ailleurs, dans un jugement rendu le 10 juillet 2020, le Tribunal Administratif de Montreuil reconnaît "Le droit de bénéficier du régime indemnitaire spécifique fixé à l'article 1er de l'arrêté du 28 août 2015 est reconnu aux assistants sociaux de l'éducation nationale exerçant à plein temps dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire relevant du programme REP+". Nous demandons que ce droit soit également reconnu dans notre académie et que les Assistantes Sociales perçoivent cette prime.

Quant aux enseignants d'EPS, mis « dehors » avec leurs élèves pour deux semaines, ils semblent avoir été oubliés puisqu'ils restent sans nouvelles du ministre depuis cette annonce. Qu'en est-il de l'accès aux vestiaires, quelles mesures sont prises pour les rendre accessibles à l'ensemble des établissements ?

L'EPS ne peut pas se résumer à bouger 30 minutes par jour comme le sous-entend la brillante vidéo de communication du ministre. Son rôle est aussi de permettre l'accès de tous à la culture par la pratique d'activités physiques, sportives ou artistiques et nous déplorons l'image qui en est donnée actuellement.

Sur les questions à l'ordre du jour...

Les Lignes Directrices de Gestion académiques relatives à la mobilité des personnels sont soumises au vote lors de ce CTA pour avis. Elles sont la conséquence directe de la loi de Transformation de la Fonction Publique que nous combattons.

Avec la perte de compétence des CAP, l'absence de transparence est le principal recul de cette transformation. En effet, les élu-es du personnel sont complètement écarté-es de toute vérification. Le constat est simple sur le terrain : suspicion, incompréhension et perte de confiance de la part des collègues envers les résultats du mouvement.

A la FSU, l'équité de traitement des personnels est essentielle. Ces nouvelles modalités de mobilité ne nous permettent plus de la garantir auprès de nos collègues qui sont contraint-es à des recours individuels.

Concernant l'égalité professionnelle, le chemin est encore long. Même si quelques prises de conscience commencent à avoir lieu, elles ne se traduisent pas en actes. Dans le premier degré, l'exemple des temps partiels et des postes spécifiques en est la parfaite illustration. En empêchant l'accès à certains postes ou en le limitant pour cause de temps partiels, l'institution crée une inégalité d'accès à ces supports.

Pour la FSU, l'échelle académique concernant les discussions pour le premier degré est inadaptée. Les discussions en groupe de travail sur ces lignes directrices de gestion premier degré ont été longues mais les réponses sur de nombreux sujets restent insuffisantes : poste à profil, taille des zones larges, gestion des titulaires secteurs...

Même la forme du document n'est pas une avancée. Elle complexifie la compréhension avec 3 documents ou plus pour réaliser son mouvement. Ces documents mettent même en avant la mobilité au sein de l'éducation nationale et hors éducation nationale par la voie du détachement qui sont quasi impossibles dans le premier degré. Encore un leurre pour les collègues...

La FSU ne peut approuver ces LDG qui organisent l'opacité sur le suivi des situations individuelles avec le dessaisissement des CAP.

De même un des points à l'ordre du jour de l'instance d'aujourd'hui concerne les spécialités d'enseignement EPS "pratique et culture sportive". Si la FSU souligne la création de ce nouvel enseignement de spécialité, elle continue de rejeter avec la profession la réforme des lycées généraux et professionnels qui aggrave encore les inégalités entre élèves et établissements et remet en cause le caractère national des baccalauréats.

Madame la Rectrice, la FSU soutient les mobilisations collectives dans les écoles, collèges et lycées, qui s'expriment afin d'obtenir des conditions d'enseignement dignes pour notre jeunesse. Nous demandons que toutes les réserves en heures postes et moyens soient affectées pour ouvrir des classes en plus, transformer des HSA en heures postes, éviter les compléments de services et de trop nombreuses mesures de carte scolaire. Les établissements sont nombreux à s'organiser pour refuser les conditions de rentrée imposées par le rectorat avec des retraits importants d'heures postes : votes contre la DHG en Conseil d'Administration et motions, article dans la presse locale, dépôt de préavis de grève, audience auprès des élus locaux et des dsden, refus collectif des heures supplémentaires, refus du rôle de professeur principal, pétition. Si les chefs d'établissement ont manifesté leur désaccord devant le rectorat de Caen le 3 février dernier, certaines et certains d'entre eux participent à l'ambiance délétère dans les établissements en mettant en concurrence les équipes entre elles et en ne respectant pas les droits et compétences des Conseils d'administration.